

Bulletin syndical

# sne s

Midi-Pyrénées

LOI TRAVAIL

RÉFORME COLLÈGE

SALAIRES BLOQUÉS

ON VAUT MIEUX QUE ÇA !

## En mars, faire reculer le gouvernement !

**Extraits du texte « action » voté le 11 mars à l'unanimité par le congrès académique du SNES-FSU**

### Retrait du projet de la loi Travail

«... le gouvernement a décidé d'imposer au salariat une loi Travail, d'inspiration très libérale qui remet dangereusement en cause le code du travail. Le texte du projet de loi, au nom d'une flexibilité du travail censée résoudre les problèmes de chômage, attaque le rôle protecteur du Code du travail en substituant aux principes généraux des accords d'entreprise où les salariés seront en position de faiblesse. Le projet de loi constitue en outre un recul dans l'insertion professionnelle des jeunes et un recul des droits quant aux licenciements.

Le Snes continuera, au sein de la Fsu, à participer à toutes les actions intersyndicales pour obtenir ce retrait, en particulier à l'occasion du temps fort de la grève interprofessionnelle prévue le 31 mars... »

### Au côté des salariés du privé victimes de répression syndicale

« le gouvernement a fait son choix et pris le parti de la répression en criminalisant l'action syndicale. Le Snes-Fsu demande l'arrêt des poursuites judiciaires contre les salariés d'Air France et les 8 de Good-Year et exprime son soutien à tous les salariés en lutte. »

### Dégeler le point d'indice, maintenant !

«...Les salaires des fonctionnaires sont en baisse depuis 2010 avec le blocage du point

d'indice et la hausse des cotisations salariales, qui pèse autant sur les actifs que sur les retraités. Les discussions salariales du mois de mars sont donc un moment important pour faire avancer nos revendications d'autant plus que, dans l'éducation, cette dégradation salariale amplifie la crise des recrutements à l'œuvre depuis le début des années 2000.

Le Snes-Fsu appelle donc (...) à se mobiliser en masse pour défendre le pouvoir d'achat des fonctionnaires, obtenir une amélioration significative des déroulements de carrières et réclamer le dégel du point d'indice... »

### Retrait de la réforme du collège

La réforme du collège est toujours largement rejetée par la profession. Le Snes-Fsu a réussi à montrer le caractère très néfaste de mesures qui, à travers l'autonomie, mettent en concurrence les personnels, les disciplines et les établissements, permettent de favoriser l'enseignement privé tout en offrant des opportunités nouvelles au secteur marchand. Cependant, la ministre s'entête dans son refus d'entendre la profession et les collègues se voient confrontés à des prescriptions intenable : programmes de cycles, évaluation, brevet, absence de manuels...

Le Snes-Fsu continue à réclamer l'abrogation du décret collège et la reprise de discussions sur de nouvelles bases ».



## De la crise dans certains collèges du 31

Plusieurs collèges de Toulouse se sont mobilisés depuis janvier.

Au collège Hubertine Auclert, les collègues ont fait valoir leur droit de retrait après le suicide d'un stagiaire, alors même qu'ils tiraient le signal d'alarme depuis plusieurs mois pour dénoncer la dégradation des conditions de travail dans ce collège et le dialogue de sourds avec la direction. Il aura fallu attendre un drame personnel et une action collective, soutenue et relayée par le SNES, pour que l'IA 31 prenne enfin au sérieux les alertes précédentes et mette en place un « accompagnement participatif » ! Au collège George Sand, il a fallu aussi un débrayage suite à un incident de trop pour qu'une délégation, là aussi accompagnée par le Snes, soit reçue en urgence au rectorat, et puisse pointer le manque de soutien de la direction face aux problèmes d'incivilité et d'absentéisme rencontrés au quotidien.

Quant au collège Raymond Badiou, les collègues ont exercé leur droit de retrait après qu'un AED a été agressé physiquement et se sont mobilisés aussi pour s'opposer à la fermeture de la 6<sup>e</sup> SEGPA.

De quoi ces mouvements d'établissement sont-ils le symptôme ? D'un fossé qui se creuse entre les personnels et les directions d'établissement. Et comment ne pourrait-il pas en être ainsi quand les CE croulent sous les injonctions de leur hiérarchie (lettres de mission, contrats d'objectifs, faire passer la réforme du collège avant tout autre considération...) au lieu de se consacrer en priorité à leur mission : œuvrer à créer les conditions les plus favorables possibles aux apprentissages en cours et à un climat le plus serein possible dans l'établissement ? On ne peut que constater et déplorer ce néo-management que le Snes combat. **Au lieu que tous les personnels des EPLE aillent dans le même sens en se soutenant mutuellement dans l'intérêt même des**

**élèves, les stratégies à l'œuvre consistent à faire porter la responsabilité des situations subies aux personnels eux-mêmes.**

Raison de plus pour « réformer » diront alors certains. Pourquoi pas. Mais pas n'importe quelle réforme et pas n'importe comment. Car justement deux de ces établissements classés REP + ont connu une réforme cette rentrée (la pondération 1,1 des services pour libérer du temps de concertation et pour un meilleur suivi des élèves de l'éducation prioritaire). Or quand on sait que les CE de REP + ont utilisé ce temps libéré... pour former à la réforme du collège, on comprend qu'il y a loin de la coupe aux lèvres ! **Et ce n'est certainement pas ces choix qui contribueront à ramener la sérénité pourtant indispensable dans ces établissements.**



Manif le 26 janvier contre la réforme, à Toulouse.

## Un autre avenir à construire maintenant !

Avec l'annonce du projet de loi sur le travail, la priorité à la jeunesse un temps affichée par le Président de la République paraît loin : au prétexte d'une « nécessaire modernité », il lui destine en réalité un avenir bien plus sombre, en lui refusant les moyens d'accéder à une pleine citoyenneté fondée sur le libre-arbitre et les justes contreparties à son engagement dans le monde du travail. De ce point de vue, la réforme du collège, l'insuffisance des moyens en lycée comme en Éducation Prioritaire, qui instituent le renoncement à une école émancipatrice pour les enfants par la connaissance et la culture - et par là même capable de bousculer les déterminismes sociaux - trouvent dans le projet de Loi sur le Travail un sinistre prolongement, par la régression des acquis sociaux et l'emprise croissante des forces libérales qui la portent. La jeunesse l'a bien compris, qui n'hésite pas à se mobiliser avec force aux côtés des salariés contre le projet du gouvernement.

Parce qu'il est, dans son champ d'action propre, à la croisée des deux mondes de la jeunesse et du travail, le Snes-Fsu porte une responsabilité particulière : chargé de former les citoyens et les actifs de demain, le Second Degré continue avec lui de combattre la réforme du Collège, et aura dans la semaine du 21 mars l'occasion de réclamer la revalorisation dont ont tant besoin ses personnels pour assurer leurs missions dans des conditions plus attractives et sereines. Le 31 mars, il est appelé à se mettre en mouvement pour la défense d'un cadre commun pour les droits de tous les salariés.

Au moment où le tournant pris par le Président de la République avec le Pacte de Responsabilité atteint un point de non-retour qui nécessite d'engager l'épreuve de force pour défendre le modèle social français et sa Fonction Publique, le Congrès académique du Snes-Fsu qui s'est tenu les 10 et 11 mars a tracé la voie, en précisant nos exigences pour nos élèves et leur formation, pour la profession et sa revalorisation, et pour la société plus juste que nous voulons construire avec la jeunesse.

C'est désormais par les actions de ce mois de mars que nous avons une opportunité historique de les concrétiser.

**Pierre Priouret**  
Co-secrétaire général

### Thème 1 « Réussir, du collège au lycée »

Si l'ambition pour tous nos élèves est partagée, les débats ont encore été riches et nombreux pour le thème 1. Le travail constructif des congressistes présents dans la commission a permis d'avancer sur plusieurs points. En cette période où l'enseignement public continue à être mis à mal, l'abandon de la réforme du collège et de tous les dispositifs et parcours qui l'accompagnent a bien sûr fait l'unanimité, et de nombreux mandats ont été réaffirmés, en particulier sur le collège, les effectifs, l'éducation prioritaire, l'apprentissage, l'enseignement des langues vivantes, l'évaluation, les SEPGA...

Le congrès académique a réaffirmé que les trois voies technologiques, générales et pro-

fessionnelles, avec un véritable développement de passerelles et dispositifs permettant d'en changer, restent nécessaires pour la réussite de tous dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Sur le Baccalauréat, en cas d'échec, il s'est prononcé pour le maintien de repasser toutes les épreuves sans possibilité de choisir la meilleure des deux notes.

Il a de plus mandaté la délégation qui se rendra au congrès de Grenoble pour :

- un arrêt du tout numérique et un abandon du plan mobile d'équipement

- la possibilité pour tous les élèves de collège de suivre des options sans contingent.

La question de la mixité scolaire et de la

situation des établissements d'éducation prioritaire a suscité de nombreux débats : faut-il fermer les collèges REP et REP + ou déplacer les élèves ? Faut-il instaurer « un bonus à l'orientation » en lycée ? Il est apparu difficile de se prononcer sur cette question sans une réflexion plus large sur les milieux ghettoïsés. Après de nombreux échanges en commission mais aussi en plénière, le congrès de Toulouse s'est prononcé pour un mandat d'étude du Snes-Fsu sur la question, et une loi de programmation en milieu urbain mais aussi en milieu rural.

**Carine Rios**  
Rapporteur

### Thème 2 Valoriser nos métiers et nos carrières

Les lecteurs attentifs des textes préparatoires peuvent constater que le congrès académique a modifié le titre du thème 2 pour marquer le fait que nous devons à la fois embrasser le métier dans tous ses aspects (recrutement, formations initiale et continue, titularisation, charge de travail, santé au travail) mais également la carrière (rémunération, évaluation, exercices particuliers : TZR, complément de service, retraites). Les rapporteurs (C. Gourbier assistée de Ch. Manibal et L. Bennassar) ont eu fort à faire car le travail en commission a été très fouillé et a donc enrichi notablement le texte.

Retenons le rappel du statut dérogatoire des professeurs, la dénonciation de la suppression du dispositif des maîtres au pair

comme aide aux étudiants modestes et celle des conditions de formation à l'ESPE, l'articulation entre le M2 (Master) et l'année de formation, le plan de titularisation des contractuels, l'entrée progressive dans le métier, la conséquence des dérives managériales sur les personnels, ainsi que de l'outil numérique à destination des élèves et des familles qui a engendré des prescriptions impératives venant boucler le métier. Les frais de déplacement des TZR, des CO PSY n'ont pas été oubliés, l'injustice de l'ISOE à leur égard non plus. Pas plus que les CPE qui constatent qu'il reste beaucoup à faire dans certains domaines.

Le congrès a estimé que si un 3<sup>e</sup> grade est créé, il devra reposer comme critère d'attri-

bution uniquement sur l'ancienneté dans le dernier échelon de la hors classe. La retraite doit rester un traitement continué indexé sur les salaires des actifs, le congrès a rappelé son attachement en l'état à 37,5 annuités pour une retraite à taux plein, faisant le bilan actuel de la baisse du montant des pensions. Le vendredi en séance plénière quelques ajouts ont encore été réalisés. C'est donc avec un thème substantiellement approfondi que la délégation va se rendre au congrès de Grenoble et y portera les mandats de notre congrès académique.

**Catherine Gourbier**  
Rapporteur

## Après la désaffiliation du SE-UNSA, continuer à faire vivre la FGR-FP

« En décidant de se désaffilier de la FGR-FP, le SE-UNSA a pris la lourde responsabilité d'en rajouter à la division syndicale au moment où les attaques contre la fonction publique et les retraités se multiplient.

Occupant une position originale dans le syndicalisme des retraités, la FGR-FP avait, depuis sa création en 1936, résisté aux turbulences de l'histoire syndicale, notamment à la scission de la FEN en 1992.

Le congrès académique du SNES estime important que cet outil unitaire, pluraliste et actif dans la défense des retraités de la Fonction Publique, puisse continuer d'exister et de se développer.

C'est ce qu'a décidé la commission exécutive extraordinaire de la FGR-FP, réunie le 2 mars qui a voté l'affiliation de l'ARFEN, association qui permet aux adhérents retraités de l'UNSA de se regrouper pour en res-

ter membres et continuer à agir collectivement avec tous les retraités de la fonction publique.

Le Congrès académique du SNES appelle ses adhérents à rester syndiqués à la retraite et à s'impliquer pour faire de la FGR-FP une force incontournable. »

Motion adoptée à l'unanimité le 11 mars 2016

## Thème 3

### « Pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique »

Le débat balayait des domaines brûlants. La discussion riche, constructive et respectueuse, a permis le consensus sur de nombreux points.

La fiche 1, présentant la situation économique et sociale, fut particulièrement débattue. Présentée comme la « seule solution » la politique économique européenne et nationale, marquée par la recherche des profits pour les entreprises, les régressions et l'austérité pour les salariés, entraîne l'accroissement des inégalités sociales, de la précarité et de la pauvreté, et ce malgré une conjoncture qui pourrait paraître favorable aux yeux des néo-libéraux ».

Pour une société plus juste, la préservation de la démocratie joue un rôle essentiel. Le besoin de démocratie s'exprime à tous les niveaux car elle est malmenée et bafouée. Le

besoin de démocratie s'exprime également dans l'EN. En effet, le Conseil pédagogique menace la liberté pédagogique. Ainsi le Snes continue à demander sa suppression. Toutefois : « Dans le cas où le ministère continuerait à maintenir le conseil pédagogique, le Snes-Fsu exige que les membres soient obligatoirement désignés par les équipes, que sa présidence soit assurée par un collègue élu, que l'ordre du jour soit communiqué en amont de la tenue de conseil... et que les travaux fassent l'objet d'un compte rendu ».

Pour les libertés individuelles et collectives, la commission a tenu à dénoncer la répression antisyndicale et demande la levée immédiate de l'état d'urgence ; le congrès académique revendique également le droit de vote aux élections locales pour tous les étrangers. Il ajoute sur la laïcité que « la

neutralité religieuse doit être complétée à l'école par une neutralité vis-à-vis des entreprises privées ».

La commission a reçu d'importantes contributions de la part des retraités « pour une protection sociale plus solidaire ». Elles rappellent la nécessité d'assurer une protection sociale pour tous, pointent les désengagements laissés à la charge du malade et rappellent l'objectif du Snes-Fsu d'obtenir un remboursement des soins à 100 %. Elles alertent sur « de nouveaux transferts de l'Assurance-maladie obligatoire (AMO) vers une complémentaire santé profondément inégalitaire ».

Olivier Andrieu et Yves Françoise  
Rapporteurs



## Thème 4 Pour un syndicalisme offensif, unitaire, et plus efficace

Le thème 4 proposait deux principaux axes de réflexion : l'un sur la place et la stratégie du Snes et de la Fsu dans le syndicalisme français, l'autre sur les orientations à suivre pour essayer de renforcer le réseau militant sur lequel repose l'action syndicale quotidienne.

Pour ce qui est de la stratégie, il a été redit avec conviction que, dans un paysage syndical trop éclaté et dans un contexte où les mobilisations unitaires étaient difficiles, le Snes et la Fsu devaient accentuer leur travail avec la CGT, en particulier, mais aussi avec Solidaires, afin d'avancer dans la construction d'un nouvel outil syndical.

Cela n'a bien sûr de sens qu'avec un réseau de militants renforcé : aussi, l'Observatoire

de la vie syndicale a commencé à dresser un état des lieux, pour identifier, au travers du fonctionnement interne de notre syndicat, forces et faiblesses, et faire des préconisations pour renforcer l'ensemble de l'organisation. Une attention particulière a été portée sur le maillage territorial des sections d'établissement (S1), condition indispensable pour assurer notre implantation sur le terrain. Pour cela, dès les rapports préparatoires, la place des sections départementales avait été réaffirmée comme un échelon indispensable du fonctionnement de l'ensemble du Snes. Dans notre académie, les différences des sections départementales (S2) ont évidemment été évoquées : la situation du 31 est particulière puisque

le nombre d'établissements, de collègues, et donc de syndiqués, y sont nettement supérieurs aux autres départements, ce qui occasionne un travail militant considérable ; quant aux départements ruraux, l'éloignement et le relatif isolement qui en découle ne sont pas à négliger, avec un nombre de militants forcément plus restreint.

Enfin, des propositions ont été faites afin de favoriser le rajeunissement et la féminisation et élargir ainsi le vivier de militants qui sera à l'image de la profession.

Marc Poulou, Sylvain Lagarde  
Rapporteurs

## Courant mai : Élections à la commission administrative académique **Participez à la vie démocratique du Snes-Fsu !**

La Commission Administrative Académique (CAA) est la principale instance académique du Snes-Fsu. C'est le cœur de son organisation démocratique, et son élection directe par les syndiqués après chaque congrès en est une des singularités les plus frappantes dans le paysage syndical.

Elle est composée de 45 syndiqués titulaires, et de suppléants, qui assurent un lien de proximité avec les collègues et les 8 départements de l'académie et contrôlent l'action des responsables académiques. Élu au suffrage direct par un scrutin de listes nominatives, elle joue le rôle de Parlement académique du Snes-Fsu, où sont débattus et actés les choix d'orientation et d'action du syndicat. C'est elle qui détermine les axes locaux de mise en œuvre des mandats issus du Congrès National, impulse les actions et oriente l'action. Elle travaille en liaison avec la Commission Administrative Nationale, dont elle prépare les débats et les décisions.

Convoquée au moins une fois par trimestre en séance ordinaire, la CAA associe régulièrement les responsables des S1 (au moins une fois par an, davantage si l'actualité l'exige). Elle élit en son sein le bureau académique, qui joue le rôle d'un exécutif en assurant la mise en œuvre de ses décisions entre ses réunions.

Pour faire acte de candidature au titre de l'une des listes représentant les diverses sensibilités ("tendances") présentes dans notre académie, prenez contact avec son responsable : il vous en indiquera les modalités pratiques.

**Être candidat sur l'une des listes qui seront présentées aux syndiqués en mai, c'est prendre part à la vie du syndicat, et contribuer à la réflexion et à l'élaboration des actions à mettre en œuvre pour défendre au mieux nos métiers !**

## Appel à candidature « École Émancipée » **Pour un Snes offensif et déterminé à combattre toutes les régressions**

Les élections internes sont un moment important de la vie syndicale. Le droit de tendance fait partie du fonctionnement de la Fsus et du Snes et participe d'un syndicalisme démocratique et pluraliste. Les militant-e-s de l'EE agissent au quotidien à la construction du Snes. Désireux de changer l'école et la société, ils entendent promouvoir un syndicalisme de lutte et de transformation sociale capable de défendre ses mandats quel que soit le gouvernement en place.

**Être candidat-e sur la liste ÉE, c'est partager des convictions, en particulier :**

- qu'il faut combattre la politique néo-capitaliste de nos gouvernements successifs, dictée par l'Union Européen et le Medef, normée par la concurrence de tous contre tous, par l'intérêt privé, par l'exploitation, par le contrôle social, par l'austérité au nom d'une dette qui n'est pas la nôtre et mère de toutes les régressions sociales ;
- qu'il faut combattre un de ses corollaires qui est une École du tri social, inégalitaire, essentiellement soucieuse, quoi que les décideurs en disent, de transformer, au moindre coût, chaque élève en employé efficace et en citoyen obéissant ;
- qu'il faut défendre contre les attaques de nos gouvernements successifs les services publics, seuls garants d'égalité sur tout le territoire ;
- qu'une des premières sources de richesse est la nature, que ce néo-capitalisme ne cesse de l'épuiser jusqu'à la détruire, et que cela ne peut plus continuer ;
- qu'il faut donc œuvrer pour un changement de société qui ne pourra se faire sans un changement conjoint de l'École ;
- qu'il faut défendre une École ayant une égale ambition pour tou-tes, formatrice d'esprits structurés et critiques, faisant le pari de la capacité de chacun-e. Une école qui donne enfin les moyens aux élèves comme aux personnels d'œuvrer pour que tous les élèves puissent y développer leur intelligence ;
- que pour cela, il nous faut un syndicat offensif qui ne s'engue pas dans de pseudo-négociations rebaptisées "dialogue social" ; un syndicat qui dénonce clairement les manœuvres d'un gouvernement qui a renoncé à être de gauche ; un syndicat qui se batte sans concession contre la répression s'abattant toujours plus fort sur les salarié-es en lutte, y compris dans l'Éducation nationale ; un syndicat qui défende les droits et les libertés contre toutes les dérives autoritaires.
- que ce syndicat doit en conséquence travailler à la création d'un rapport de forces le plus large possible, idéologique et concret, contre les régressions et pour un changement de société.

Si tu partages bon nombre de ces idées, tu peux te porter candidat-e sur les listes présentées par l'École Émancipée, pour faire vivre la pluralité et le débat au sein de notre syndicat ainsi qu'une vision plus offensive du syndicalisme.

Contact : [eetoulouse@gmail.com](mailto:eetoulouse@gmail.com).

## Appel à candidature « Émancipation »

# Pour un Snes rebelle et plus fort ! Pour défendre l'école publique et ses personnels, changer d'orientation !

Le Snes englué dans le dialogue social ménagé depuis des années le gouvernement Hollande en évitant soigneusement la confrontation avec le pouvoir. Ce syndicalisme d'accompagnement des contre-réformes gouvernementales n'intéresse plus les collègues qui se détournent du syndicat.

Au niveau académique l'équipe qui dirige le S3 depuis des années avec le soutien de l'École Émancipée se contente de décliner l'inaction du syndicat et théorise l'attentisme des collègues qui sont pourtant, beaucoup plus qu'on ne le dit, prêts à agir.

### Pour défendre l'école publique et ses personnels, changer d'orientation !

Émancipation propose une autre orientation, l'abrogation des contre-réformes, défendre nos métiers et nos statuts.

La défense de nos statuts et conditions de travail va de pair avec la construction d'une mobilisation pour faire aboutir les revendications : en mettant fin à la précarité, aux déréglancements et aux dérives managériales dans les établissements.

### Un Snes qui lutte !

A Émancipation nous n'avons ni « places » ni « décharges » à offrir dans le syndicat. Nous sommes des militant-e-s, enseignant-e-s à plein-temps. Nous proposons aux collègues qui veulent défendre le métier et l'avenir de notre système éducatif, changer l'école et la société, défendre nos libertés, de s'organiser avec nous pour s'opposer aux régressions insupportables et exiger dans le Snes comme dans la Fsu une véritable stratégie de lutte au lieu des éternelles pétitions et rituelles « journées d'action » sans perspectives ni lendemain.

Contact : *Edouard Martin, lycée de Millau*  
*[martin-edouard@wanadoo.fr](mailto:martin-edouard@wanadoo.fr)*  
*06 80 96 24 28*

## Appel à candidature « Unité et Action »

# Pour construire le Snes dont la profession a besoin Rejoignez la liste « Unité et Action »

« Unité et Action » est le courant de pensée qui incarne la volonté de faire du Snes-Fsu le syndicat majoritaire dont la profession a besoin pour être entendue. Il rassemble des collègues de sensibilités parfois différentes, mais qui se retrouvent autour de la volonté de construire des positions pouvant retenir la plus large adhésion parmi les personnels du Second Degré.

Les militantes et les militants de ce courant de pensée souhaitent obtenir des résultats tangibles dans l'amélioration des conditions de travail de tous - et donc de chacun.

Exigeants, réalistes et conscients de la diversité des situations personnelles, de la variété des établissements et des contextes locaux, ils cherchent donc en permanence à appréhender au mieux les problèmes des collègues pour leur proposer le cadre d'action le plus unitaire possible, sans exclure aucune forme d'action a priori.

Ils refusent en revanche de se laisser enfermer dans l'agitation stérile, la pure incantation politique et rejettent les modalités d'action qui épuisent inutilement les collègues et décrédibilisent l'action syndicale.

Le courant de pensée « Unité et Action » appelle aujourd'hui tous les adhérents qui partagent sa volonté de rassemblement à le rejoindre sur la liste qu'il présentera pour les élections à la CAA du mois de mai prochain.

Si vous partagez notre conception du syndicalisme et souhaitez :

- Construire un syndicat pluraliste, vivant, où le débat permet de faire avancer la réflexion collective et d'ancrer le SNES-FSU dans la réalité de nos métiers ;
- Renforcer la diversité, le dynamisme et l'unité du Snes-Fsu ;
- Développer des actions dans lesquelles la majorité de la profession peut se reconnaître pour être plus efficaces ;
- Assurer le renouvellement toujours nécessaire des équipes de militants du SNES-FSU ;

## Soyez candidat sur la liste « Unité et Action » !

Contact : [UAToulouse@gmail.com](mailto:UAToulouse@gmail.com)



## L'académie de Toulouse

L'académie de Toulouse, très étendue, compte 310 établissements d'enseignement général et technologique dont plus d'un tiers (120) dans la Haute-Garonne. Outre sa taille, une des spécificités de notre académie est le fort contraste entre une grande ruralité dans les 8 départements, et l'agglomération toulousaine, tant en termes démographiques que de postes et donc de possibilités de mutation.

La création de 120 ETP à la rentrée ne suffira pas à suivre le dynamisme démogra-

phique de l'académie, tout particulièrement en lycée, dont les moyens seront limités par la volonté rectorale d'utiliser une part de ces moyens nouveaux pour financer la réforme du collège. En collège, des mesures de cartes scolaires ou des compléments de service pourraient notamment apparaître en langues vivantes ou lettres classiques du fait de la diminution de nombre de groupes de latin ou des horaires en langues vivantes. De plus, depuis des années, nous constatons la multiplication des postes à complément de service, en zone rurale certes, mais égale-

ment en zone urbaine. Ces postes n'étant pas étiquetés comme tel, chaque année de nombreux collègues ne découvrent cette réalité qu'une fois l'affectation prononcée.

La localisation des postes bloqués pour les stagiaires n'est connue que juste avant les opérations d'affectations de l'INTRA. Le Rectorat privilégie désormais des implantations de supports stagiaires sur Toulouse et ses environs, pour des motifs pédagogiques (suivi des formations) mais aussi financiers (économie sur les frais de déplacement).

### Les nouveautés du mouvement 2016

#### Rapprochement de conjoints : nouveauté

Un collègue titulaire d'un poste dans sa commune de résidence privée, ou de résidence professionnelle de son conjoint, est considéré comme déjà rapproché, et le Rectorat ne lui accordera pas de points liés au rapprochement de conjoint.

#### Modification de la procédure de candidature dans les établissements REP+.

Le SNES-FSU avait fortement dénoncé l'an passé la transformation des postes ordi-

naires en postes Spécifiques Académiques. Comme il l'avait répété, cette transformation n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des postes, par manque de candidats. De plus, les avis émis sur les rares candidatures résultaient de critères parfois flous et/ou incohérents. La Rectrice a fait machine arrière sur la procédure, et retransformé en postes ordinaires les postes en REP+, et une valorisation à l'entrée en REP+ a été mise en place cette année.

**Lire ci-dessous et et page 9**

### Ce que le Snes continue à demander

Un rééchelonnement des années de séparation pour une différenciation des années de séparation au-delà de 7 ans.

Un découpage en zones plus restreintes des départements de l'académie la plus vaste de France, pour encourager des mutations et rendre le mouvement plus fluide. Ce découpage permettrait un vœu géographique, entre le vœu département et le vœu commune.

## Modifier en profondeur les règles du mouvement, pourquoi pas... mais dans quel but ?

Dans le cadre du « dialogue social », les organisations syndicales de notre académie sont conviées annuellement à discuter des évolutions à apporter à la circulaire régissant le mouvement intra-académique et ce dans le cadre d'un GT, celui du 2 février fut riche d'échanges.

Prétextant un rapport de l'inspection générale dénonçant la complexité du mouvement, le rectorat proposait, dans son premier projet, une expérimentation (sur le 31) visant à supprimer toute bonification familiale sur les

vœux communs à l'intérieur de pôles géographiques équivalents à la moitié de ce département, et ce pour les seuls titulaires d'un poste dans le pôle !

Cela revenait à créer une inégalité de traitement entre deux collègues demandant la commune A : le collègue entrant sur le pôle bénéficiant des points de RC, l'autre, titulaire du pôle, non.

De plus cette mesure réduisait à néant ou presque toute chance de muter pour les collègues titulaires du pôle, avec ou sans RC.

Pourquoi ce changement ? Selon le rectorat pour fluidifier le mouvement et « éviter les rapprochements de conjoints de confort ». Ainsi le rectorat considérait que dans un périmètre pouvant dépasser 2 heures de trajet quotidien le rapprochement de conjoint était considéré comme satisfait ! Drôle de confort ! Ce projet de modification qui ne faisait pas la preuve d'une plus grande fluidité du mouvement, ni d'une amélioration des conditions de vie et d'exercice des collègues a été contesté par le Snes-Fsu dans le cadre d'un premier GT mais aussi lors d'échanges avec le rectorat.

Le 8 mars, lors d'un second GT et face à l'argumentaire développé par le Snes et les autres syndicats de la Fsu, le rectorat a reconnu les limites de ces nouvelles règles, a renoncé et a reporté au mouvement 2017 une éventuelle modification des barèmes... Affaire à suivre.

Force de proposition, le Snes-Fsu ne s'opposera pas à une modification des barèmes dès l'instant où celle-ci permettra une augmentation du nombre de collègues mutés dans le cadre de leurs vœux. Celle-ci passera certainement par un rééquilibrage des barèmes, le Snes-Fsu y travaillera.

Avertissement

Toutes les informations nouvelles que nous pourrions recevoir du rectorat de Toulouse seront à votre disposition sur le site académique [www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu) Nous vous invitons à vous y référer régulièrement.

Dossier préparé par  
David Cluzel,  
Isabelle Richardeau,  
Pierre Priouret  
Monique Degos-Carrère



## Affectation en REP + : un important recul de la Rectrice

*Préalable : Pour le Snes-fsu, le pourvoi des postes dans ce type d'établissement ne passe pas par un procédé de recrutement mais par une réelle prise en compte des spécificités de ces établissements grâce à de faibles effectifs par classe, l'extension de la pondération etc., susceptibles d'attirer des collègues volontaires.*

Indéniablement, la Rectrice a reconnu l'échec de procédé de recrutement (SPEA) en REP + qu'elle a imposé l'an passé, en l'abandonnant.

Pour mémoire celui-ci était totalement arbitraire (recrutement opaque réalisé localement), injuste pour les collègues entrés au barème dans ce type d'établissement (qui ne

pouvaient plus muter dans Toulouse du fait du profilage de leur poste) et insatisfaisant puisque des postes restaient vacants après mouvement.

Le retour à une affectation au barème pour des collègues volontaires est incontestablement une victoire pour l'action syndicale et plus particulièrement pour celle que nous avons conduite dans l'intérêt général, et en lien étroit avec les collègues des établissements concernés.

Les nouvelles règles définies ci-dessous comportent certes des points positifs : fin du profilage, recrutement basé sur le volontariat évitant ainsi aux collègues néo-titulaires d'y être affectés, fin du blocage systématique sur poste des collègues entrés au barème. Toute-

fois elles sont inacceptables sur un point fondamental pour le Snes : celui de l'avis des IPR qui se voient attribuer un droit de veto sur des affectations censées se faire au barème ! De même nous veillerons à ce que le droit à muter des collègues de ces établissements, fortement mis à mal l'an passé, soit réel et effectif. Comme nous l'avons souligné en G.T, un procédé de recrutement pérenne est nécessaire. Celui mis en place marque des progrès mais une analyse de son impact sur le droit à muter des collègues, sur le pourvoi des postes sera à faire.

Nous la ferons et continuerons à combattre l'intrusion des IPR dans le droit à muter. (cf. ci-dessous)

## Nouvelles règles d'affectation en REP + : une énième mouture... à revoir !

Souhaitant éviter l'affectation de personnels non volontaires, néotitulaires et/ou en extension dans les établissements Rep +, le rectorat a une nouvelle fois modifié les règles d'affectation dans ce type d'établissement. Comment procéder ?

### 1) Se porter volontaire.

En répondant oui à la question suivante : « Êtes vous volontaire pour enseigner en établissement REP + ? » sur SIAM.

### 2- Une bonification d'entrée spécifique.

Une bonification de 300 points sera accor-

dée sur les vœux « établissements REP + », « Commune de Toulouse REP + » ainsi que sur le vœu « Tout poste dans la commune de Toulouse » à la condition que ce dernier soit placé après les précédents.

### 3- Un droit de veto inadmissible.

Afin, selon l'administration, d'éviter l'affectation de collègues en difficulté sur ce type d'établissement, les inspecteurs pédagogiques pourront mettre un avis défavorable à une

telle candidature « s'ils estiment qu'elle est de nature de mettre en difficulté l'établissement ou l'enseignant candidat ».

### 4- L'affectation.

Une fois le « veto » passé, les collègues restants seront affectés au barème et en fonction de leurs vœux.

## Des élus SNES-FSU pour vous aider et vous défendre.

Lors de la période de contrôle vœux et barèmes, les commissaires paritaires examinent les dossiers des demandeurs à l'aide des documents fournis par le rectorat. En commission, ils veillent à l'application de la circulaire et au respect des règles d'affectation pour tous.

Durant toutes les étapes du mouvement les élus Snes-Fsu sont disponibles pour vous conseiller lors des réunions et des permanences "mutations" y compris celles organisées dans les départements.

### Des outils destinés à nos syndiqués

**Les rendez-vous :** à la section académique, 2 avenue Jean Rieux (4<sup>e</sup> étage) ou par téléphone pour les personnes éloignées.

### La fiche syndicale.

Elle constitue le principal outil de contrôle des vœux et barèmes. Envoyez-là le plus tôt possible au Snes avec la copie des pièces justificatives.

### Un suivi privilégié

Lorsque vous envoyez un courriel à l'adresse mutations@toulouse.snes.edu, afin de permettre un traitement efficace et rapide de votre demande, notez en objet votre matière et éventuellement votre numéro d'adhérent.

### La représentativité du Snes-Fsu

A l'issue des élections de décembre 2014, la répartition des sièges dans les Commissions Paritaires Académiques est la suivante :

**Agrégés (10 sièges) :** 6 Fsu (Snes, Snep, SNE-Sup), 2 SNALC-FGAF, 1 SGEN-CFDT, 1 SE-UNSA.

**AE/Certifiés (19 sièges) :** 10 Fsu (Snes, SNE-Sup), 2 SNALC-FGAF, 1 SGEN-CFDT, 4 SE-UNSA, 1 SUD-Education, 1 SNFOLC-FO.

**CPE (8 sièges) :** 4 Snes-Fsu, 1 SGEN-CFDT, 3 SE-UNSA.

**CO-Psy (5 sièges) :** 4 Snes-Fsu, 1 SGEN-CFDT.



# Comprendre le mouvement

Les vœux peuvent porter sur des **postes fixes** (établissements, communes, départements ou académie) - ou sur des **zones de remplacement (ZR)**. Pour une zone géographique, il est possible de préciser le type d'établissement souhaité : Clg, Lyc, Sgt, et LP pour les CPE et les documentalistes. Ainsi formulé le vœu commune typé "collège" revient à demander tous les collègues de cette commune et seulement ceux-ci. Lorsqu'on ne précise pas de type d'établissement, on formule alors un vœu "tout type", qui ne comporte toutefois pas les LP pour les enseignants certifiés ou agrégés.

Malgré notre demande renouvelée cette année, il n'existe plus de vœu "groupement de communes". Les collègues qui doivent obligatoirement être affectés à l'issue du mouvement (entrants dans l'académie, première affectation, réintégration non conditionnelle) ont tout intérêt à faire des vœux larges, incluant **plusieurs vœux départementaux**.

Le vœu **"tout poste dans le département"** (sans type d'établissement précisé) permet la prise en compte de certaines bonifications comme les années de séparation, les 120 points de stabilisation de TZR, les bonifications de stagiaire ex-non titulaire, les 1 000 points d'ex-titulaire, de réintégration ou de reconversion... Toutefois, en élargissant les possibilités d'affectation à tous les établissements du département, ce vœu expose à un risque d'éloignement géographique par rapport aux souhaits de mutation précis que l'on peut avoir.

Le vœu "ZRE" n'existe plus dans l'académie de Toulouse depuis plusieurs années : il ne reste que **deux types de vœux ZR** opérants : **ZRD** pour demander à être remplaçant sur un département et le vœu **ZRA** qui couvre toutes les zones de remplacement de l'académie (voir site internet pour la liste des zones de remplacement).

**Pour ceux qui sont déjà affectés dans l'académie**, en établissement ou en ZR, et qui ne sont pas victimes d'une mesure de carte scolaire, il ne peut y avoir de nomination hors d'un vœu formulé.

## Comment ça marche ?

### Principe général.

Les vœux des demandeurs constituent autant de demandes de mutation. A chacun correspond un barème propre qui traduit une priorité de satisfaction de ce vœu, en regard des textes généraux fixant les droits à mutation des fonctionnaires.

Les vœux sont supposés être ordonnés dans l'ordre préférentiel du demandeur, ce qui conduit à l'objectif de satisfaire le vœu situé le plus haut dans la demande. Les demandeurs d'un même poste sont départagés entre eux par leur barème personnel correspondant à ce poste.

Pour en savoir plus sur le traitement des vœux relatifs à un poste fixe en établissement ou ceux relatifs à une zone de remplacement, vous trouverez des informations complémentaires sur le site : [www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu) dans la rubrique "Mutations".

## Zoom sur...

### Les postes à compléments de service

Le Rectorat poursuit sa politique d'implantation de postes à complément de service dans une autre commune, souvent même non-limitrophe. Ces postes ne peuvent être exclus lors de la formulation d'un vœu commune ou plus large. Le plus souvent, il n'est donc pas possible de les éviter, alors même que l'information donnée en amont par l'administration sur les compléments de service est très incomplète, voire fluctuante. Cette année, la réforme des Collèges pourrait venir grossir le nombre de ces compléments. Dans le cadre des nouveaux décrets statutaires, le Snes-Fsu a néanmoins obtenu l'octroi automatique d'une décharge de service d'une heure pour les collègues assurant des heures :

- dans deux établissements situés dans des communes différentes ;
- dans trois établissements de la même commune.

Il se bat pour la prise en charge financière réelle et rapide des frais de déplacement lors de compléments de service.

## Postes Spécifiques Académiques (SpéA)

### Comment les demander ?

Pour chacun d'entre eux il faut en faire la demande via SIAM et via l'annexe 6 de la circulaire académique à envoyer à la DPE. Les 2 formalités sont incontournables. Il convient de déposer autant de dossiers de demande que de postes souhaités.

### Comment sont-ils attribués ?

Les SpéA sont attribués par le rectorat sur dossier après avis des IA-IPR et les chefs d'établissement d'accueil peuvent également en formuler un. Ces avis sont présentés par l'administration, avant le mouvement, lors du GT du

11 mai. Les vœux SpéA sont à inclure, en vœu établissement, avec saisie du type de SpéA, parmi ceux de la demande de mutation. Dans le même temps, constituer un dossier papier avec la fiche de candidature (modèle figurant en annexe 6 de la circulaire rectorale), CV, lettre de motivation, rapport d'inspection à renvoyer à la DPE par voie hiérarchique (date limite : le 31 mars 2016). Prenez contact avec l'IA-IPR de votre discipline et éventuellement avec le chef d'établissement d'accueil. Envoyez-nous les doubles de vos dossiers.

Notez qu'en cas d'obtention d'un poste SpéA, les autres vœux formulés ne seront pas étudiés.

Pour en savoir plus

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site : [www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu) dans la rubrique "Mutations"

## Mutation tardive, annulation, révision d'affectation

**U**ne demande tardive peut être enregistrée (par écrit) jusqu'au 29 avril 2016, **cachet de la poste faisant foi**, dans certains cas de force (décès du conjoint ou d'un enfant, mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement de personnels fonctionnaires, mutation imprévisible et imposée du conjoint, situation médicale aggravée d'un des enfants), avec toute pièce justificative y afférent.

**Toute demande d'annulation** doit intervenir avant le 16 mai 2016 minuit, soit par courrier

le cachet de la poste faisant foi, soit par courrier électronique à : [dpe@ac-toulouse.fr](mailto:dpe@ac-toulouse.fr) en mettant notre adresse en copie : [mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu).

**Révision d'affectation** : faire la demande par écrit au rectorat le plus rapidement possible après avoir été informé par l'administration de l'affectation, en la justifiant le plus précisément possible.

En cas d'erreur du rectorat, elle peut exceptionnellement être rectifiée dans les 48 heures, mais le plus souvent, elle donnera

lieu à une affectation provisoire pour l'année et un courrier donnant priorité l'année suivante pour l'affectation manquée (sans engagement de réussite).

**Dans tous les cas, informez le Snes de vos démarches pour un meilleur suivi.**

**Concernant les modifications de vœux et barèmes, consultez la rubrique mutations sur le site académique : [www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu).**

**Calendrier général du mouvement Intra** voir page 16.



### L'extension : attention danger !

#### Qui est concerné et en quoi cela consiste-t-il ?

Seuls sont concernés les collègues qui n'ont pas d'affectation définitive (poste fixe ou zone de remplacement dans notre académie). Ceux-ci doivent impérativement en obtenir une à l'issue du mouvement intra. Ce sont principalement : les collègues entrants dans l'académie à l'issue du mouvement inter (dont les stagiaires) et les collègues en réintégration.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement, vous trouverez des informations sur le site : [www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu) dans la rubrique mutations.

## Mesure de carte scolaire

### Poste en établissement

Si vous êtes titulaire d'un poste en établissement et que vous êtes victime d'une mesure de carte scolaire (MCS), vous devez participer au mouvement intra avec des vœux bonifiés. Vous resterez toujours prioritaire sur votre ancien poste fermé - ainsi que sur la commune et le département si vous en sortez - tant que vous ne muterez pas en dehors de l'Académie.

### Qui est concerné ?

La circulaire académique l'indique clairement : « La mesure de carte scolaire s'applique **par défaut de volontariat à l'agent qui a le moins d'ancienneté dans l'établissement** ». Aussi et pour chaque discipline faisant l'objet d'une suppression de poste, le chef d'établissement doit informer systématiquement « **l'agent concerné par la mesure ainsi que l'ensemble des professeurs affectés à titre définitif**, y compris ceux qui bénéficient d'une décharge complète ou qui sont en affectation provisoire dans un autre établissement, afin de recenser les éventuels volontaires ».

### Vos droits si vous êtes concernés

Afin de bénéficier de la bonification - portée cette année à 5 000 points afin d'assurer aux collègues dans cette situation un traitement absolument prioritaire conformément aux textes -, il faudra formuler, dans l'ordre, l'établissement du poste fermé suivi éventuellement de sa commune puis de son département et de l'académie.

Si vous ne formulez pas le vœu de l'établissement du poste fermé, alors il sera automatiquement généré, ainsi que celui de son département et de l'académie (en fin de liste, si vous optez par ailleurs pour une demande personnelle).

Si vous êtes muté dans un des vœux bonifiés à 5 000 points, vous conserverez votre ancienneté de poste pour les mouvements ultérieurs. Archivez une trace du mouvement de cette année, prouvant que vous avez été victime d'une mesure de « carte scolaire ». Si vous mutez sur l'un de vos vœux non bonifiés, vous ne conserverez pas votre ancienneté de poste pour une prochaine demande de mutation. Cependant, vous resterez prioritaire sur le poste supprimé (la commune, si vous en sortez etc.).

### Quelle réaffectation ?

La procédure de réaffectation par mesure de carte scolaire recherche d'abord un établissement de même type dans la commune du poste supprimé, puis tout type d'établissement dans cette commune. En cas d'échec, la même logique est appliquée au sein du département par éloignement kilométrique progressif par rapport au poste fermé. Si aucune affectation n'est possible dans ce département, la recherche se poursuit au sein de l'académie.

Quand aucun poste en établissement n'est disponible, la procédure est alors étendue aux zones de remplacement.

### Situation familiale et mesure de carte scolaire

La procédure de carte scolaire fait apparaître dans votre demande des vœux géographiques (commune, département, académie). Vous avez donc tout intérêt à fournir des pièces justificatives afin de faire valoir votre situation familiale.

## Les zones de remplacement

### Être titulaire en ZR

Avoir une affectation en ZR oblige à avoir un établissement de rattachement administratif (RAD). Cet établissement est octroyé, en même temps que la nomination sur la zone de remplacement lors des opérations d'affectation du 20 au 25 juin 2016. Le rattachement est pérenne, il ne peut être modifié que sur demande du collègue.

### Fonctionnement du mouvement

En général, le rectorat bloque les entrées sur ZR libérées par le mouvement, afin de pourvoir prioritairement les postes en établissement. Il ne faut donc pas se fier à l'affichage, sur SIAM, de postes vacants en ZR.

### Changement de rattachement administratif

Les TZR peuvent demander un changement de RAD sans participer à l'intra. Il leur suffit :

- de compléter le formulaire de demande de changement de RAD qui figure en annexe de la circulaire académique.

- d'y ajouter les pièces justifiant la situation familiale.

- de le renvoyer par l'intermédiaire du chef d'établissement.

La demande concerne des communes ou des "pôles" regroupant plusieurs communes (à consulter en annexe de la circulaire et sur notre site). N'hésitez pas le cas échéant à

préciser le type d'établissement (collège, lycée). La procédure étant sous forme "papier", l'année dernière plusieurs demandes de changement ont été "égarées". N'oubliez pas nous transmettre le double de cette demande.

### Formuler des "préférences" pour le Rattachement Administratif

Si vous participez à l'intra et formulez une ZR, pensez à saisir vos préférences sur SIAM. Ces préférences serviront pour l'attribution de votre établissement de rattachement administratif.

Pour les collègues arrivés sur ZR en extension, le rectorat n'a pas encore défini à ce jour selon quelles modalités s'effectuera cette attribution (vous trouverez en ligne des informations complémentaires dès que le rectorat nous aura informés).

### Taille des ZR

Il n'y a pas de ZR de taille inférieure au département. Les disciplines sont réparties en deux familles. (Voir site [www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu)).



## Constituer un dossier au titre du handicap (personnel, du conjoint ou d'un enfant).

Seuls peuvent prétendre à une priorité de mutation au titre du handicap les bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par l'article 2 de la loi du 11 février 2005 et les parents d'un enfant reconnu handicapé ou malade. Dans ce cadre la situation des ascendants et des fratries n'est pas prise en compte. Pour cela il leur sera demandé de fournir la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), condition obligatoire mais non garante de l'obtention d'une bonification de 1 000 pts.

### Comment bénéficier du dispositif ?

**Constituer un dossier** auprès du Médecin Conseiller Technique du Rectorat (voir adresse ci-dessous).

**Cocher** sur la confirmation de demande de mutation la case correspondante.

Attention : les entrants dans l'académie qui ont constitué un dossier pour l'inter doivent à nouveau le déposer à l'intra et l'obtention de la priorité ne sera pas systématique.

### Quelles bonifications ?

Les dossiers au titre du "handicap" sont examinés lors d'un groupe de travail paritaire. Ils peuvent prétendre à l'octroi d'une bonification de 1 000 points.

Le fait de déposer un dossier n'entraîne pas une bonification systématique : ce sont les services du Médecin Conseiller Technique du Rectorat qui octroient ou non cette bonification au vu du dossier constitué, en général accordée sur des vœux larges.

En l'absence de la bonification de 1 000 points, 100 points seront accordés aux agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, sur tous les vœux larges formulés.

### Calendrier :

Date limite de dépôt du dossier : 8 avril 2016

GT "dossiers au titre du handicap" : 10 mai 2016

### Constituer le dossier médical

Le dossier doit comporter non seulement l'annexe 10 renseignée mais aussi toutes les

pièces médicales ou justificatifs divers qui pourront attester de cette amélioration en cas de mutation.

Il doit être envoyé en même temps que la confirmation de demande de mutation, mais à l'attention du : **Médecin Conseiller Technique du Recteur, SAMIS (Médecine Statutaire), CS 87703, 31077 Toulouse Cedex 4 et non aux services de la DPE.**

N'oubliez pas d'envoyer aussi ce même dossier au Snes, 2 avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse (en précisant sur l'enveloppe "confidentiel dossier Handicap") ou par mail à [mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu).

### Autre bonification spécifique

Pour les situations qui ne relèveraient pas de la loi de 2005, une bonification de 500 points peut être accordée à l'agent pour lui-même, son conjoint, un ascendant ou un frère ou une sœur.

Là aussi un dossier doit être constitué qui sera examiné par le Médecin Conseiller Technique du Rectorat.

## Tous les moyens sont-ils bons ?

Pour faire passer la réforme, c'est apparemment le cas. La preuve...

À l'occasion d'une campagne de bourrage de crâne sans précédent, des enseignants des Hautes-Pyrénées ont assisté à des formations d'un nouveau genre : la formation YouTube. Lors de ces soirées obligatoires, (journée de solidarité oblige) réunissant des collègues qui avaient parfois plus de 25 ans d'expérience, des formateurs autoproclamés ont fait visionner plusieurs vidéos, dont une destinée... à des stagiaires !

Durant la période de vote des DHG, certains chefs d'établissement se sont aussi livrés à une opération de séduction envers les membres des conseils d'administration : ici les délégués élèves ont eu droit à une réunion « d'information » juste avant le CA ; là, on a battu le rappel pour que des membres non élus, d'ordinaire peu assidus, soient pré-

sents et votent « bien » ; ailleurs ce sont des parents d'élèves invités à une soirée de « formation » à la réforme...

Certains principaux ont même fait pression sur des collègues pour qu'ils se mettent à temps partiel, car avec la réforme, des disciplines vont voir leur horaire baisser ! C'est le cas en LV, mais aussi en Technologie.

Pour finir, la rectrice a écrit aux signataires de la pétition intersyndicale exprimant le refus de la formation-formatage. Dans ce courrier, elle précisait qu'en cas d'absence à ces formations, elle se verrait dans l'obligation de procéder à une retenue de salaire pour service non fait, puisque selon elle « le temps de formation s'inscrit dans le temps de service qui est le vôtre, soit 1607 h. ».

Or... c'est faux ! Nos Obligations Règlementaires de Service dérogent au statut général de la Fonction Publique, et nous ne relevons

donc pas des 1607 heures annuelles. Après nous avoir dit pendant des d'années que notre statut datait de 1950 et qu'il devenait urgent de le « dépeussier », maintenant qu'il date de 2014, serait-il urgent... de le bafouer ?

Les personnels ainsi traités, qui peut croire que la rentrée se déroulera dans une ambiance de franche camaraderie ? Notre hiérarchie devrait y réfléchir.

Marc Poulou  
52 65

Les mots  
de l'Éduc

Réforme

We have a dream... Oui, faisons un rêve. Celui d'une réforme qui, par exemple, partirait du principe qu'on traite mieux les difficultés à 24 élèves/classe qu'à 30, et qui ne renverrait pas ce traitement à un pseudo accompagnement personnalisé, toujours à 30 (ou à 35 cf. en lycée) ; Celui d'une réforme qui ne confondrait pas vitesse et précipitation, affichage idéologique et transformations utiles ; qui prendrait le temps de tirer un bilan des réformes passées et de celles en cours (lycée, langues etc.) avant d'en imposer une nouvelle ; Celui d'une réforme où les personnels de terrain seraient écoutés ET entendus AVANT la prise de décision ; où ils ne seraient pas considérés soit comme des imbéciles (« les pôvres, ils sont contre parce qu'ils n'ont pas compris, nous allons leur expliquer ») soit comme des godillots (« maintenant, ça suffit, silence dans les rangs et exécution ! ») ; Celui d'une réforme qui privilégierait le service public au lieu de faire, une fois encore, le jeu du privé, fût-il sous contrat ;

Le rêve d'une réforme qui mettrait tous les moyens pour parvenir au seul but qui vaille, celui d'un « **changement profond apporté afin d'améliorer une institution, d'obtenir de meilleurs résultats** ».

cf. le Petit Robert 2015.

Changer en mieux, pour une fois !

Monique Degos-Carrère  
rédactrice en chef



## Mobilisation dans le Tarn

Alors que les collègues contestent toujours la réforme des collèges et subissent les formations imposées aux contenus indigents, la mobilisation est aussi de mise concernant les conditions de la rentrée 2016 dans les établissements.

Ainsi les enseignants du Lycée Bellevue étaient-ils massivement en grève le 14 mars à l'appel des sections Snes et FO pour dénoncer les suppressions de poste, une DGH notoirement insuffisante pour fonctionner l'an prochain dans des conditions décentes et les inégalités entre établissements.

Ils ont été reçus par la DASEN du Tarn lors d'une audience précédant le CTSD au cours duquel la Fsu a relayé leurs demandes ainsi que l'insuffisance générale des moyens prévus pour l'an prochain.

Benoît Foucambert  
52 81





## Les non-titulaires dans l'état

L'année 2014 s'était achevée avec un décret qui devait améliorer la rémunération des contractuel-le-s. 2015 s'est terminée sur un constat de quasi-régression... Le DRH de l'académie, après avoir annoncé en mars 2015 qu'il attendait une circulaire ministérielle l'autorisant (!) à appliquer le décret de novembre 2014 modifiant la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, a confirmé son immobilisme zélé en décembre 2015. Bilan : pas d'augmentation d'indice pour des dizaines de non-titulaires alors que le cadre légal est posé. Certes, un rattrapage est annoncé... pour celles et ceux qui seront encore en poste à ce moment-là. Quid de celles et ceux qui ne seront plus en fonction pour diverses raisons : réussite au concours, réorientation professionnelle, chômage... ?

En CCP, le DRH a annoncé que l'application du décret de novembre 2014 représente un « coût » de 800 000 € à la charge de l'académie ! Habile retournement de point de vue : les non-titulaires représenteraient seulement une « charge » et non une ressource ? Or cette somme est due aux salarié-e-s non-titulaires : elle leur revient de droit ! Ce sont eux qui en sont privés. Le DRH a également durci sa position envers les contractuelles de la formation continue, à la suite de la fusion des Greta, en licenciant les agents non-titulaires en CDI qui n'acceptent pas une dégradation de leurs conditions de travail. Bel exemple de respect des personnes qui ont œuvré pendant des années dans la précarité... et qui souhaitent seulement préserver un cadre de travail pourtant déjà précaire.

Heureusement les contractuel-le-s savent aussi se mobiliser : le stage du 21 janvier au lycée Stéphane Hessel a réuni près de 80 collègues, certain-e-s venant de très loin dans l'académie. Jocelyne François, du S4, a apporté des réponses aux nombreuses questions des collègues. Les échanges se sont poursuivis tout au long de l'après-midi et ont fini à 18 heures. A la suite de ce stage, et pour demander à la rectrice de respecter la volonté de la représentation nationale, une mobilisation des contractuel-le-s est envisagée au printemps.

Christophe Laronde  
pour le secteur non-titulaire

## Stage CPE

Le secteur CPE du Snes-Fsu a, comme chaque année, organisé un stage catégoriel académique ouvert à tous. Celui-ci s'est déroulé le mardi 9 février au collège Jean Rostand à Balma et a réuni une cinquantaine de collègues.

Le matin, Marie-Jean Sauret, psychanalyste, professeur de psychopathologie clinique à l'université Jean Jaurès, est intervenu sur le thème des violences institutionnelles. Il a notamment abordé les questions liées aux contradictions du monde contemporain et aux violences induites par les injonctions de notre société libérale, ainsi que les difficultés des adolescents à se constituer en tant que sujet libre et autonome. Cette intervention, particulièrement appréciée par l'assemblée, a été suivie d'un temps d'échanges durant lequel la question du sens des apprentissages a été abordée.



L'après midi a été consacré à l'actualité catégorielle et académique, et en particulier à la publication de la nouvelle circulaire de missions et aux modalités d'application de l'ARTT.

Benoit Aubertin, Carole Garnier,  
Stéphane Piquemal et Isabelle Pinéro,  
Co-Responsables du secteur

Carrière et formation continue

## Pour tous : le congé formation

Le GT congé formation aura lieu le 18 mars 2016. Environ 920 collègues ont fait une demande de congé formation pour l'année scolaire 2016/2017. Au cours de la carrière on a droit à 3 ans de congé formation dont 1 avec rémunération limitée à un certain indice. Le barème prend en compte l'échelon détenu, le nombre de demandes formulées, l'admissibilité à l'agrégation ou la bi-admissibilité. A l'heure actuelle, en fonction de son avancement dans la carrière et en fonction des disciplines, il faut compter entre 6 et 10 demandes pour obtenir un congé formation.

## Carrière des certifiés

*Le Snes-Fsu a participé à un groupe de travail en février dont l'objectif était de faire le bilan de l'avancement des certifiés ainsi que du passage à la hors classe. Il y a porté les revendications ci-dessous.*

### Pour l'avancement d'échelon

Le Snes-Fsu a rappelé son exigence de voir tous les collègues de l'académie inspectés au même rythme, dans toutes les disciplines et sur tout le territoire de l'académie. Concernant plus spécifiquement les retards d'inspection, l'administration a, une nouvelle fois, refusé d'accéder à notre demande de mettre en place un dispositif de rattrapage automatique des notes en cas d'absence prolongée d'inspection, comme cela existe dans certaines académies. Nous avons par contre reçu l'assurance que le rectorat fera en sorte de limiter plus efficacement que par le passé ces retards.

Le Snes-Fsu a également pointé un problème de prise en compte de l'ancienneté dans le corps des certifiés des collègues bi-admissibles. Le rectorat s'engage à rectifier le tir l'année prochaine : à suivre.

Le Snes-Fsu a enfin souligné les écarts de promotion entre disciplines dus non à des retards d'inspection, mais à des écarts de notes injustifiés. Le rectorat a reconnu ces difficultés, et s'engage à une meilleure harmonisation des notations entre les IPR des différentes disciplines.

### Pour l'accès à la Hors-classe : préparation de la campagne 2016

Suite à la longue bataille menée par le Snes dans le cadre des discussions sur les décrets statutaires, la circulaire nationale insiste sur les fins de carrière et indique que « tous les

agents dont la valeur professionnelle est reconnue ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière ». Il en sera de même dans la circulaire académique, ce qui ouvre la possibilité de continuer à exiger l'accès de tous les collègues à la Hors-Classe.

Le Snes-Fsu a obtenu la reconduction des modifications enfin actées en CAPA l'an dernier, à savoir la conservation de la bonification des 50 points pour les collègues passés à l'ancienneté au 11<sup>e</sup> échelon et ayant 1 ou 2 avis satisfaisant sans avis faible. De même, le rectorat a confirmé la reconduction des avis précédents pour les collègues non évaluable dans l'année.

**Conseil aux collègues :** Les chefs d'établissement portent leur avis vers les vacances de printemps. N'hésitez pas à les rencontrer en amont pour discuter de cet avis. Par la suite, cet avis ainsi que celui de l'IPR sont consultables sur I-prof environ 15 jours avant la CAPA (date non communiquée - surveillez le site du Snes et votre prochain bulletin syndical).

Hélène Tressens et Jean-Pierre Dagou  
Secteur carrière certifiés



*Le stage « Gouvernance des EPLE par les conseils » a fait le plein ! A travers les témoignages il a révélé une multiplicité de situations. Il a aussi permis de clarifier les rôles du CA et du Conseil Pédagogique et de répondre à de nombreuses questions.*

## Stage : comprendre et préparer sa retraite

**Tout ce que vous devriez savoir sans  
avoir pensé à le demander !**

**Vendredi 27 mai 2016**

de 9h30 à 16h30 - au siège du Snes,  
2, avenue Jean-Rieux à Toulouse

Stage réservé aux syndiqués

## Stage groupe métier

**Reprendre la main sur nos métiers  
par une réflexion entre pairs**

**Jeudi 19 mai 2016**

de 9h30 à 16h30 - au siège du Snes,  
2, avenue Jean-Rieux à Toulouse

Les syndiqués intéressés  
sont les bienvenus

# Informations pratiques

## Calendrier du mouvement intra 2016

### Saisie des Vœux :

par internet via I-Prof : <http://bv.ac-toulouse.fr/iprof> puis sélectionner SIAM (compte utilisateur et mot de passe identique à votre messagerie académique).

Pensez à renseigner les trois situations de votre dossier sur SIAM : individuelle, administrative et familiale.

Faites une copie d'écran de SIAM de vos vœux.

### Formulaire de confirmation de la demande

Dès le 1<sup>er</sup> avril, les demandeurs le recevront sous forme papier dans leur établissement. **Après vérification**, il devra être retourné accompagné des pièces justificatives, par l'intermédiaire de l'établissement (pour les collègues qui sont dans l'académie), directement au rectorat en recommandé (après visa du chef d'établissement) pour les entrants dans l'académie.

Date limite de retour : 8 avril. N'attendez pas le dernier jour !

Enfin, n'oubliez pas de faire deux copies intégrales de votre formulaire papier : une que vous ferez parvenir à la section académique du SNES (2 avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE), l'autre que vous conserverez précieusement.

Dates à retenir

• Saisie des vœux pour le mouvement intra	Du 14 mars au 31 mars 2016 à minuit
• Date limite de dépôt d'un dossier handicap	Pour le 8 avril au plus tard
• Date limite de dépôt d'un dossier SPEA	Pour le 31 mars au plus tard
• Réception des confirmations dans les établissements	Vendredi 1 <sup>er</sup> avril 2016
• Retour des confirmations+ pièces justificatives au rectorat	Le 8 avril dernier délai
• Affichage des vœux et barèmes sur SIAM avant commissions et post commissions	Du 3 au 13 mai 2016 (modifs possibles jusqu'au 16 mai minuit) Du 22 au 28 mai (modifs possibles jusqu'au 29 mai minuit)
• Examen des dossiers handicap par le GT académique	Le 10 mai
• Vérification des vœux et barèmes par le GT académique	Du 17 au 20 mai
• Information de la F.P.M.A. sur les affectations en SPEA	Le 11 mai
• Examen des projets d'affectation par la F.P.M.A.	Du 17 juin au 21 juin
• Groupe de travail de la phase d'ajustement des TZR	Autour du 20 juillet 2016

## Pour joindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38

2, avenue Jean-Rieux - 31 500 - Toulouse - Métro François Verdier

Permanences tous les après-midis de 14 à 17 heures

### Adresse électronique générale :

[s3tou@snes.edu](mailto:s3tou@snes.edu)

### Syndicalisation :

[tresorerie@toulouse.snes.edu](mailto:tresorerie@toulouse.snes.edu)

### Carrière

(avancement, promotion, notation) :

[carriere.certifies@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.certifies@toulouse.snes.edu)  
[carriere.agreges@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.agreges@toulouse.snes.edu)

### Mutations ou affectations :

[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

### Stagiaires :

[stagiaires@toulouse.snes.edu](mailto:stagiaires@toulouse.snes.edu)

### Non-titulaires :

[nontitu@toulouse.snes.edu](mailto:nontitu@toulouse.snes.edu)

### CPE :

[cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)

### Santé :

[sante@toulouse.snes.edu](mailto:sante@toulouse.snes.edu)

### Personnels-Vie scolaire :

[aedmise@toulouse.snes.edu](mailto:aedmise@toulouse.snes.edu)

### Retraites :

[retraites@toulouse.snes.edu](mailto:retraites@toulouse.snes.edu)

### COPSYS :

[copsys@toulouse.snes.edu](mailto:copsys@toulouse.snes.edu)

### Stages syndicaux :

[formation.syndicale@toulouse.snes.edu](mailto:formation.syndicale@toulouse.snes.edu)

### Collège :

[college@toulouse.snes.edu](mailto:college@toulouse.snes.edu)

### Lycée :

[lycee@toulouse.snes.edu](mailto:lycee@toulouse.snes.edu)

Site académique  
[www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu)